



Forums de l'orientation  
2013-2014

Équipes éducatives

# CONCOURS Mixt' e-Quiz

A l'occasion des forums de l'orientation 2013-2014, l'Académie d'Orléans-Tours, le Conseil Régional, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et l'Onisep Centre, lancent un concours pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès aux parcours de formation et aux secteurs professionnels.



## Règlement du concours

### Le sujet

Alors que la mixité est de fait dans les établissements scolaires, des inégalités persistent dans les choix d'orientation scolaire et professionnelle entre les filles et les garçons. Des stéréotypes et des préjugés influencent trop souvent les trajectoires.

Afin de faire prendre conscience aux élèves de ces stéréotypes et de faire évoluer leurs représentations, il est proposé la réalisation d'un **quiz numérique** mettant en scène la problématique.

### Qui peut participer ?

Dans le cadre d'un projet de classe, tous les élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> de l'académie d'Orléans-Tours des établissements publics et privés sous contrat.

### Mise en œuvre

Il s'agit de construire un quiz autour d'un thème relatif à l'égalité filles-garçons dans l'orientation scolaire et professionnelle qui peut être défini en conseil pédagogique. Exemples de thèmes : ingénieure, les femmes en sciences, les hommes et les métiers paramédicaux...

Ce quiz doit être élaboré sous format numérique (powerpoint, logiciel de création de quiz type Netquiz...). Il se prépare en classe pendant les heures de cours ou lors de séances dédiées à l'orientation. Le travail doit impliquer les différents membres de l'équipe éducative (enseignant-e-s, CPE, professeur-e documentaliste, COP...). Cette réalisation collective doit susciter échanges et débats autour de la thématique.

Il doit contenir entre 10 et 15 questions qui interrogent plusieurs disciplines. Les enseignant-e-s pourront s'inspirer d'éléments des programmes pour scénariser le quiz.

Il sera réalisé **un seul** quiz par classe participante.

Les productions devront être transmises par mail à l'Onisep Centre (droorleans@onisep.fr) et au SAIO (ce.saio@ac-orleans-tours.fr). En cas de difficulté, contacter directement Véronique Morel au SAIO (02 38 79 42 39).



Cette réalisation s'inscrit dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture des élèves.

<b>Compétences visées et exemples de capacités mobilisées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Compétence 1 - La maîtrise de la langue française</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données</li><li>• Participer à un débat, à un échange verbal...</li></ul></li><li>➤ <b>Compétence 2 - La pratique d'une langue vivante étrangère</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Renseigner un questionnaire</li><li>• Ecrire un court récit, une description...</li></ul></li><li>➤ <b>Compétence 3 - Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Rechercher, extraire et organiser l'information utile</li><li>• Exploiter des données statistiques...</li></ul></li><li>➤ <b>Compétence 4 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles</li><li>• Organiser la composition du document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination...</li></ul></li><li>➤ <b>Compétence 5 - La culture humaniste</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir des connaissances et des repères relevant du temps et de la culture civique</li><li>• Lire et employer différents langages : textes, graphiques, cartes, images, musique...</li></ul></li><li>➤ <b>Compétence 6 - Les compétences sociales et civiques</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître les valeurs, les symboles, les institutions de la République</li><li>• Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences...</li></ul></li><li>➤ <b>Compétence 7 - L'autonomie et l'initiative</b><ul style="list-style-type: none"><li>• S'intégrer et coopérer dans un projet collectif</li><li>• Manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement...</li></ul></li></ul>
---	---

## Les prix

Le jury distinguera et récompensera une classe par département selon les critères suivants :

- pertinence du thème et des questions,
- originalité/créativité,
- forme (présentation, qualité des supports).

Les élèves de la classe gagnante (une par département) recevront les lots offerts par le Conseil Régional (une clé USB format carte de crédit et un objet promotionnel par élève).

La remise des différents lots aura lieu lors de l'inauguration le jour du forum du département concerné (pour le département du Loiret, la remise du prix aura lieu lors du forum d'Orléans ; pour le Loir-et-Cher, la remise du prix aura lieu sur le forum de Vendôme).

A l'issue des forums, un prix d'excellence académique offert par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, sera attribué à l'une des six classes lauréates. Ce prix d'excellence sera remis à la préfecture où la classe gagnante recevra un équipement en tablettes numériques.

## Comment s'inscrire ?

En remplissant notre fiche d'inscription en ligne accessible en suivant [ce lien](#) et également disponible sur notre site [www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Centre](http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Centre).

## Calendrier

### Cher

---

- Inscription des classes au concours → **jusqu'au 12 novembre 2013.**
- Remise des productions → **jusqu'au 28 novembre 2013.**

### Eure-et-Loir

---

- Inscription des classes au concours → **jusqu'au 7 décembre 2013.**
- Remise des productions → **jusqu'au 9 janvier 2014.**

### Indre

---

- Inscription des classes au concours → **jusqu'au 7 décembre 2013.**
- Remise des productions → **jusqu'au 17 janvier 2014.**

### Indre-et-Loire

---

- Inscription des classes au concours → **jusqu'au 22 novembre 2013.**
- Remise des productions → **jusqu'au 13 décembre 2013.**

### Loir-et-Cher

---

- Inscription des classes au concours → **jusqu'au 7 décembre 2013.**
- Remise des productions → **jusqu'au 17 janvier 2014.**

### Loiret

---

- Inscription des classes au concours → **jusqu'au 12 novembre 2013.**
- Remise des productions → **jusqu'au 6 décembre 2013.**

## Contacts

- |            |                 |                  |  |
|------------|-----------------|------------------|--|
| ➔ DRONISEP | Emilie GAUTIER  | ☎ 02 38 42 16 36 | <a href="mailto:egautier@onisep.fr">egautier@onisep.fr</a>                   |
| ➔ SAIO     | Véronique MOREL | ☎ 02 38 79 42 39 | <a href="mailto:vmorel1@ac-orleans-tours.fr">vmorel1@ac-orleans-tours.fr</a> |

## Conditions de participation et responsabilité

- 1 Ce concours est ouvert à toute classe de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> des établissements publics et privés sous contrat, de l'académie d'Orléans-Tours.
- 2 Ce concours est véhiculé en direction des chefs d'établissements  
Le concours sera aussi annoncé sur les sites internet suivants :  
[www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Centre](http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Centre)  
[www.ac-orleans-tours.fr/orientation/mission\\_academique\\_mixite/les\\_concours\\_et\\_les\\_prix/](http://www.ac-orleans-tours.fr/orientation/mission_academique_mixite/les_concours_et_les_prix/)
- 3 Les supports numériques qui sont illisibles ou incomplets seront considérés comme nuls, de même que les inscriptions incomplètes.
- 4 Les organisateurs garantissent, dans la limite de leurs moyens, l'égalité des chances entre toutes les classes participantes.
- 5 Les organisateurs se réservent le droit de cesser, d'interrompre ou de proroger le concours à tout moment si les circonstances l'exigent (notamment en cas de participation insuffisante) et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.
- 6 Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si les productions des élèves arrivaient en retard, étaient égarées ou d'une manière générale mal acheminées.
- 7 La responsabilité des organisateurs ne saurait en outre être engagée en cas d'interruption du jeu suite à un événement de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté.
- 8 Les frais techniques de participation et de réalisation des documents de participation au présent concours ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement de la part des organisateurs.
- 9 Les établissements des classes gagnantes s'engagent à autoriser un ou plusieurs représentants des classes à participer à la remise des prix.

## Loi informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données les concernant. Pour toute demande, il conviendra d'écrire à : l'Onisep Centre - 55 rue Notre-Dame de Recouvrance - BP 40609 - 45016 Orléans Cedex 1.

## Autorisations

- 1 Le fait de participer à ce concours oblige les participants à se conformer au présent règlement et à l'accepter intégralement.
- 2 Pour participer au concours, les établissements doivent impérativement recueillir les autorisations écrites préalables des représentants légaux des élèves participants. Ils garantissent les organisateurs de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à la participation au concours.
- 3 Les établissements et les participants garantissent aux organisateurs le respect des droits d'auteur et droits à l'image, le cas échéant, dans leurs productions.
- 4 Les établissements gagnants autorisent, à titre gratuit, les organisateurs à utiliser leur nom et leurs coordonnées.
- 5 Les participants au concours sont informés que leurs réalisations, même non primées, sont susceptibles d'être reproduites et utilisées par les organisateurs dans leurs productions ou sur leurs sites Internet respectifs, sur tout support existant ou venant à exister (notamment papier, pelliculaire, magnétique, optique, électronique, analogique ou numérique) pendant toute la durée des droits de la propriété intellectuelle.